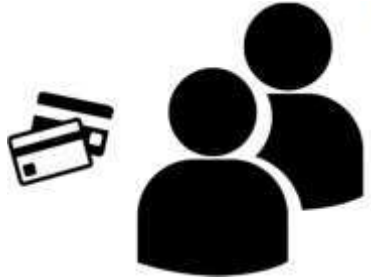


Cas d'usage possibles



Remplacement de carte

- Suite à une déclaration de perte ou vol de carte Vitale
- Lorsque la carte présente un dysfonctionnement
- Suite à un changement de visuel carte (changement de nom ou de NIR)

Première délivrance de carte

- Nouvel immatriculé
- Bénéficiaire ayant droit de 12 ans et plus

Cas d'exclusion du téléservice



- ▶ Assuré n'ayant pas son adresse à jour
- ▶ Assuré qui n'a pas d'abord fait une déclaration de perte / vol ou dysfonctionnement quand nécessaire
- ▶ Assuré non autorisé à commander une carte Vitale ou ayant un régime qui ne l'autorise pas à avoir une carte Vitale
- ▶ Assuré (ou un de ses ayants droit) ayant changé de régime d'Assurance maladie et ayant donc une carte Vitale en cours de mutation (ex. : assuré qui part à la Mutualité Sociale Agricole)

Cas d'exclusion **temporaire** du téléservice

Cas d'exclusion temporaire :

Lorsque l'assuré fait sa démarche de perte/vol/dysfonctionnement sur le compte ameli, il a quelques jours pour effectuer sa commande de carte Vitale en ligne avant l'envoi du pli papier



- ▶ **Passé ce délai, il ne pourra pas commander de carte Vitale pendant un court délai**
- ▶ **Ensuite, il aura de nouveau la possibilité de commander directement en ligne sa carte Vitale (smartphone / web) malgré l'envoi de ce pli papier**

Illustration :

Pli papier envoyé à l'assuré, qui le **redirige vers le compte Ameli**

